

# LA LUCIOLE

LE JOURNAL INTERPROFESSIONNEL DE  
L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES 83



N° 10 - Janvier 2019

## Edito

**En ce premier mois de l'année 2019, nous adressons avec force et sincérité tous nos vœux de luttes victorieuses à tous les mouvements et individus favorables au progrès social.**

Au sujet des luttes, l'union syndicale Solidaires Var rappelle qu'elle est résolument féministe. Des militantes de notre union estiment que se rassembler lors de journée internationale des droits des femmes du 8 mars ou de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes du 25 novembre est un moyen d'action mais il ne peut être le seul.

La situation des femmes, des inégalités qu'elles subissent, est liée à un rapport de domination qui couvre toutes les situations de vie : sa place dans la société, sa place en tant qu'être sexué, sa place au travail...

**Nous vous proposons un stage de sensibilisation aux questions liées à la place des femmes dans nos sociétés autour de l'intitulé « Du lieu de travail au mondial: femmes en luttes »**. Nous aborderons le féminisme à travers ses différents courants, les inégalités femmes-hommes dans le monde du travail, la diversité des luttes de femmes sans oublier la nécessaire déconstruction des stéréotypes. Ce sera l'occasion de partager nos réflexions, notre vécu sur nos lieux de travail et dans nos luttes syndicales.

**Ce stage mixte aura lieu les 4 et 5 mars à Toulon, place d'Armes. Contactez votre syndicat pour y participer.**

En attendant de nous retrouver, des militantes de notre union syndicale vous proposent la lecture de notre Luciole combative et féministe!

### Sommaire:

L'écriture inclusive, c'est pas sorcière	p2
La question du genre à l'Education Nationale et ailleurs ...	
« C'est quand qu'on va où ? »	p4
Harcèlement sexuel au travail	p6

*Une fois cette édition numérique imprimée, il n'est plus possible d'accéder aux liens. Pour y accéder, retrouvez les versions numériques ici: <http://www.solidaires83.org/spip.php?rubrique31>*

Union syndicale Solidaires Var, La Luciole, 36 rue Émile Vincent, 83000 Toulon  
Téléphone : 04 94 21 81 89 Fax : 04 22 14 08 43  
Mél : [contact@solidaires83.org](mailto:contact@solidaires83.org) Site internet : [www.solidaires83.org](http://www.solidaires83.org)

Retrouvez Solidaires Var sur Facebook: <https://www.facebook.com/SolidairesVar>

# L'écriture inclusive, c'est pas sorcière !

## Le sentiment de la langue

Il est difficile de lutter contre les évidences du sens commun. La langue serait le lieu où la différence sexuelle s'abolit, le masculin dit « générique » serait neutre. Mais la langue qui véhicule la conception d'un sujet neutre et universel n'est que le reflet de la société. Pour changer la place des femmes et des hommes dans la société, il faut changer notre sentiment du naturel et notre sentiment de l'universel. Dans la controverse actuelle sur l'écriture inclusive, prenons un peu de recul.

## Un peu d'histoire

La langue française, comme toute langue, est liée à son histoire, c'est le fruit d'une construction dont on peut suivre les étapes.

Le 17ème siècle marque un recul des femmes dans la langue. Quand Richelieu en 1635 crée l'Académie française, institution gardienne de la langue, l'emploi du féminin est mis sous contrôle: frein à la féminisation des noms de métier, fin de l'accord de proximité (on ne peut plus dire les hommes et les femmes sont belles »). Pire encore, avec le grammairien Vaugelas, le féminin devient le mauvais genre : « Le genre masculin étant le plus noble, il doit prédominer chaque fois que le féminin et le masculin se trouvent ensemble ». Cette règle fut imprimée dans les grammaires et enseignée pendant des siècles en toute sérénité.

Au cours du XXe siècle, la question du féminin dans la langue resurgit dans les années 1970 avec l'avancée du mouvement féministe. Les féministes s'emparent de la langue, féminisent les mots à leur gré. Les académiciens (pas d'académicienne avant 1984) se moquent sans s'inquiéter. Mais à partir des années 80, l'Académie se fâche et récuse à plusieurs reprises l'autorité du gouvernement qui impose des circulaires pour féminiser les noms de métier. Par la suite, les ouvrages théoriques et pratiques sur le langage non sexiste se sont succédé, au grand mécontentement de l'Académie.

Mais en novembre 2015, le Haut Conseil à l'égalité entre les femmes et les hommes élabore un Guide pratique pour une communication publique sans stéréotype de sexe. Ce guide vise à promouvoir un langage reflétant le principe d'égalité entre les femmes et les hommes : « Une langue qui rend les femmes invisibles est la marque d'une société où elles jouent un rôle second ». En mars 2017, le premier manuel scolaire d'écriture inclusive publié chez Hatier déclenche le scandale. Selon le communiqué de l'Académie, la dernière heure de la langue française est arrivée: « Devant cette aberration "inclusive", la langue française est en péril mortel,



ce dont notre nation est dès aujourd'hui comptable devant les générations futures ».

Pétitions, tribunes dans les journaux, la polémique prend de l'ampleur. Des universitaires se dressent pour faire front contre l'Académie que soutiennent les défenseurs-ses du bon usage. C'est alors qu'en 2017, Eliane Viennot auteure de : Non, le masculin ne l'emporte pas sur le féminin ! lance une pétition. « Nous, enseignantes et enseignants du primaire, du secondaire, du supérieur et du français langue étrangère, déclarons avoir cessé ou nous apprêter à cesser d'enseigner la règle de grammaire résumée par la formule «Le masculin l'emporte sur le féminin».

## **L'écriture inclusive**

Cette appellation tant décriée désigne la représentation égale des femmes et des hommes dans la langue. Il s'agit d'écrire sans exclure la moitié de l'humanité ! Diverses stratégies permettent d'inclure les femmes en abandonnant le masque de la neutralité censée englober le genre humain. Les modalités sont multiples : féminisation des titres, des métiers, double flexion, accord de proximité, accord à la majorité et aussi, utilisation de majuscules, barres de fraction, points ou tirets. Enfin on peut jouer sur l'alternance, la globalisation, la structure de la phrase. Complicé ? Des manuels d'écriture inclusive rappellent des principes simples.

Osons inventer d'autres règles typographiques et grammaticales que celles du masculin dit générique, c'est une question de volonté, l'Académie suivra !

***La lutte qui consiste à changer la place des femmes dans la société interroge toute l'organisation sociale. La féminisation de la langue est une des formes de la lutte contre les stéréotypes de genre. La visibilité des femmes dans la langue est une condition indispensable de l'universalité des droits humains. L'adoption de l'écriture inclusive dans la pratique syndicale n'est pas une fioriture, c'est une nécessité. Soyons vigilant-e-s !***

### ***Voici quelques pistes pour travailler la question de l'écriture inclusive :***

***Ne plus utiliser la majuscule dite de « prestige »: « droits humains » plutôt que « droits de l'Homme »***

***Utiliser des mots épiciens (leur forme ne varie pas, que la personne désignée soit un homme ou une femme ):*** un acrobate, une acrobate, un élève, une élève, les cadres, les fonctionnaires, les propriétaires, les guides, les interprètes

***Féminiser les noms de fonctions, métiers, grades et titres***

*Exemples : présidente, factrice, officière*

***Rendre visible le féminin au pluriel***

*Exemples : ils et elles, toutes et tous, les étudiantes et les étudiants ; syndiquéEs, syndiqué.e.s, syndiqué-e-s, syndiqué/e/s.*

***Globalisation : le comité, les membres, les personnes, les personnalités, la direction***

***Accord de proximité : les hommes et les femmes sont intelligentes***

## La question du genre à l'Education Nationale et ailleurs ... « C'est quand qu'on va où ? »

En 2014 face aux pressions réactionnaires, les ABCD de l'égalité, outil mis en place par l'Education Nationale (EN) et expérimenté avec succès dans certaines classes, ont été abandonnés. Ils remportaient pourtant l'adhésion des participants (enseignants et familles). La question du genre à l'EN occupait soudain le devant de la scène médiatique, malheureusement pas pour les



bonnes raisons. Ces groupes réactionnaires liés à la Manif pour tous accusaient l'institution de vouloir nier les différences des sexes tout en manipulant les enfants. Il y eut même des rumeurs assez folles pour dire qu'on apprenait aux enfants à se masturber en classe !

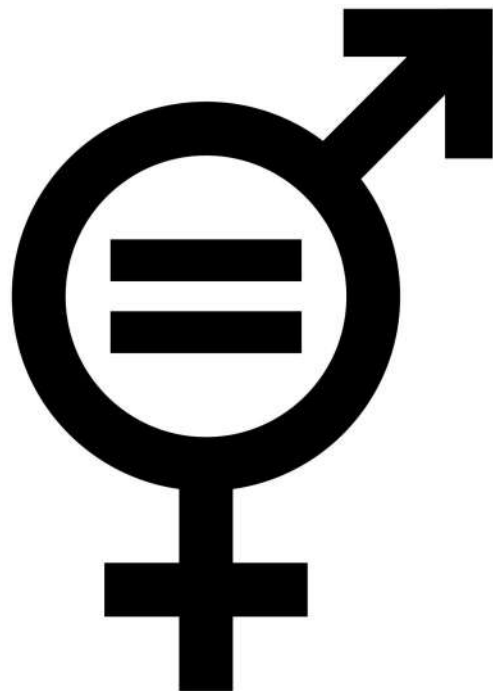
L'outil fut donc remplacé par un « vaste plan » beaucoup plus fumeux, où la volonté de lutter par le biais de l'école contre les stéréotypes véhiculés et intériorisés, fût laissée plus discrètement à l'appréciation de chaque enseignant. Bref un affichage politique beaucoup moins marqué sur le sujet, des actions plus diluées, moins visibles, pour ne pas heurter.

### **Pour autant les choses sont-elles au point mort ?**

L'affichage politique est toujours réel, l'égalité hommes-femmes étant déclarée

« grande cause du quinquennat » . Le sujet est abordé dans les École Supérieure du Professorat et de l'Éducation (ESPE) et plutôt bien traité , des outils sont à disposition des enseignants. Malgré tout l'impression qu'on en reste à des balbutiements en n'osant pas prendre le problème à bras le corps par peur des remous que cela pourrait de nouveau susciter dans les milieux réactionnaires (certes minoritaires mais très actifs et réactifs et n'ayant pas peur des mensonges et des positions obscurantistes) est très prégnante .

Doit-on continuer d'accepter une situation telle que celle illustrée par les chiffres donnés par le site du Ministère de l'EN lui-



même alors que la « cause » est déclarée cause depuis un bon moment déjà et que rien ne semble vraiment bouger ? Jugez plutôt :

- « quand ils se jugent très bons en mathématiques, huit garçons sur dix vont en filière scientifique
- quand elles se jugent très bonnes

en mathématiques, six filles sur dix vont en filière scientifique

ou bien

« Seulement 29 % des diplômés d'ingénieurs sont délivrés à des femmes » alors que les filles réussissent statistiquement légèrement mieux que les garçons à l'école au départ.

Loin de nous l'idée de rendre l'école seule responsable de la situation tout comme elle ne peut à elle seule résoudre ce problème de société. Elle doit cependant y prendre sa part et le sujet doit revenir en tête de ses préoccupations quitte à s'attirer de nouveaux les foudres des fous de Dieu ou autres endoctrinés de tout poil. Si on veut vraiment avancer sur le problème il faut taper fort du poing sur la table et cesser d'avoir peur de l'affichage. Il est urgent de lutter contre les stéréotypes intériorisés si on ne veut plus observer, comme dans les services même de l'EN un taux de féminisation élevé dans l'ensemble des services mais en forte diminution dans les postes à responsabilité.

En bref, la lutte ne doit pas se limiter à faire admettre qu'une fille peut jouer au foot ou qu'un garçon peut porter du rose. De ce côté-là les choses évoluent plutôt bien même si cette évolution peut sembler lente. Beaucoup plus dangereuse est l'intériorisation des reflexes tels que celui de la jeune fille qui pour résumer grossièrement les choses se contentera de vouloir devenir infirmière là où son frère ou son ami voudra devenir médecin. C'est ce type d'infériorisation quasiment inconsciente et beaucoup plus répandu qu'on ne le croit contre lequel il est urgent d'agir.

**L'idée est trop souvent présente qu'en matière de féminisme on a gagné, les femmes auraient enfin la place qu'elles « méritent ». Oui, si on regarde en arrière, on a progressé mais non, on n'a pas encore gagné ! L'école doit être l'un des meilleurs relais du discours sur l'égalité avec l'appui de son ministère si on veut avancer .**



# Harcèlement sexuel au travail

## Définition et critères

Il est nécessaire de définir ce qu'est le harcèlement sexuel . Le code pénal le précise dans son article 222-33.

Le harcèlement sexuel est un délit.

Il est défini comme le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui :

- soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant,
- soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.

95 % des femmes qui dénoncent un harcèlement sexuel perdent leur emploi.

Est assimilé au harcèlement sexuel le fait, même non répété, d'user de toute forme de pression grave dans le but réel ou apparent d'obtenir un acte de nature

sexuelle, que celui-ci soit recherché au profit de l'auteur des faits ou au profit d'un tiers.

L'infraction est également constituée :

- Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

- Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation, savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition.

Ces 2 derniers cas ont principalement pour objet de réprimer les faits de « cyber-harcèlement » qui sont fréquemment commis par plusieurs personnes dont aucune n'a cependant agi de façon répétée. L'utilisation d'un service de communication au public en ligne ou par le biais d'un support numérique ou électronique est par ailleurs une circonstance aggravante du harcèlement sexuel

Attention : dans l'infraction de harcèlement sexuel, il n'est pas nécessaire qu'il y ait une relation hiérarchique ou de travail entre l'auteur des faits et la victime. L'auteur peut être une connaissance, un collègue, un cadre sportif, un formateur, l'agent d'une autre entreprise ou un supérieur hiérarchique, un client ou un usager. La juridiction compétente est le tribunal correctionnel.

## Quelles sanctions pour le harceleur sexuel ?

La peine encourue est de 2 ans d'emprisonnement et de 30 000 € d'amende. En cas de circonstances aggravantes (notamment en cas d'abus d'autorité ou de faiblesse, par exemple due à sa situation économique), les peines peuvent être portées à 3 ans d'emprisonnement et à 45 000 € d'amende.

Un tiers des victimes de harcèlement sexuel n'en parlent à personne.

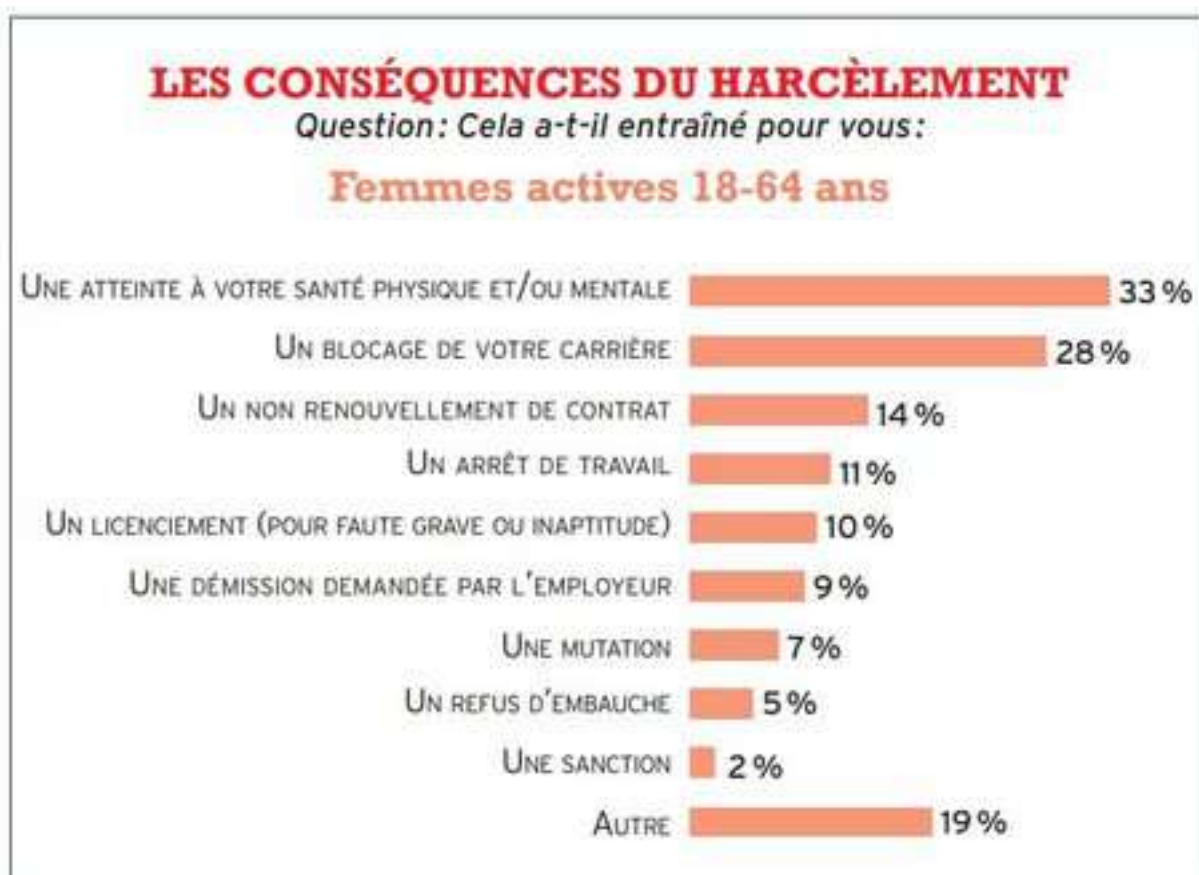
## Quelle procédure ?

La victime doit déposer plainte dans un délai maximal de 6 ans. Le harcèlement sexuel est considéré comme une infraction d'habitude, c'est-à-dire commise de façon répétée sur une période plus ou moins longue. Le délai de 6 ans commence à partir de l'acte le plus récent de harcèlement

## Prévention et obligations de l'employeur

Le Code du travail impose à l'employeur de prendre toutes dispositions nécessaires en vue de prévenir les faits de harcèlement sexuel dans son entreprise. L'employeur a également l'obligation d'afficher le texte de l'article 222-33 du Code pénal qui définit le harcèlement sexuel (voir ci-avant) et mentionne les sanctions encourues par l'auteur de cette infraction. Ce texte doit être affiché aussi bien dans les lieux de travail que dans les locaux où ont lieu les entretiens d'embauche.

## Conséquences sur la victime



(\*) L'« enquête sur le harcèlement sexuel au travail » a été réalisée par l'IFOP du 15 au 24 janvier 2014, pour le compte du Défenseur des droits, auprès d'un échantillon de 1.005 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus et d'un sur-échantillon de 306 femmes actives âgées de 18 à 64 ans. La représentativité de l'échantillon a été assurée par la

méthode des quotas (âge, profession de l'interviewé) après stratification par région et catégorie d'agglomération. Les entretiens ont été renseignés par questionnaire auto-administré en ligne.

Dans les entreprises et en dehors de celles-ci, une femme sur 10 a déjà subi un rapport sexuel forcé ( environ deux femmes sur 10 ont subi une tentative de rapport sexuel forcé ).

Le harcèlement sexuel n'est pas anodin, il y a de vraies conséquences médicales pour les victimes, qui parfois ont des idées voire des gestes suicidaires. Il s'agit bien d'une pathologie médicale. D'autre part, quand on a été victime une

fois, la probabilité qu'on le soit à nouveau est d'autant plus forte si on n'est pas pris en charge : l'image de soi est si dégradée que la victime imagine qu'elle l'a cherché, que c'est sa faute et elle trouverait cela presque normal.

### Point de vue sociétal

Pour le psychiatre Samuel Lepastier, qui a travaillé sur le harcèlement sexuel, « il y a une dimension psychologique importante dans ces actes qui reposent sur des relations de confiance ou de dépendance ». Il distingue trois types de harceleurs : « l'impuissant, qui a besoin d'exercer son pouvoir et son statut social ou hiérarchique ; le pervers, qui prend du plaisir en rabaissant sa victime, avec une forme de sadisme ; et celui qui aime le sentiment que rien ne l'arrête, un narcissique ». Pour autant, il n'y a pas de profil-type : « ces trois pôles peuvent se retrouver chez une même personne », ajoute le psychiatre. (20 minutes du 17 10 2017). 🌐

En France, seules 50 % des victimes de harcèlement sexuel portent plainte.

### Que faire face au harcèlement?

Face à un harceleur, ne pas rester seul.

Il faut échanger avec un proche ou un professionnel, prendre du recul, se faire aider pour se sentir légitime de dire stop.

Un conseil aux collègues des harcelés, qui bien souvent préfèrent baisser les yeux et se taire: en optant pour la politique de l'autruche, ils participent passivement au harcèlement et renforcent le harceleur dans sa position. Il est essentiel d'apporter du soutien, de faire groupe face aux harceleurs. Et ceci même par intérêt personnel, parce que bien souvent, quand le harcelé craque (départ, arrêt de travail), le harceleur se choisit une nouvelle victime et recommence...

Contactez son syndicat: il apportera aide et soutien





## En savoir plus:

Emission Infrarouge : 3 Français sur 4 ont du mal à faire la différence entre harcèlement sexuel et séduction. Guillaume Meurice fait le test avec Marilyn Baldeck, spécialiste des violences faites aux femmes au travail.

Extrait



Emission complète



Sexisme et Sciences humaines – Féminisme

Un blog féministe pour déceler les mécanismes sexistes qui maintiennent les inégalités entre femmes et hommes



L'objectivation sexuelle des femmes : un puissant outil du patriarcat – le regard masculin

Procès gagné contre La Poste



Association Européenne contre les violences faites aux Femmes au Travail ( AVFT )

L'association a pour champ d'action et de réflexion la lutte contre toutes les formes de violences contre les femmes tout en étant spécialisée dans la dénonciation des discriminations sexistes et des violences sexistes et sexuelles au travail et elle milite pour garantir la liberté, l'intégrité, l'inaliénabilité, notamment physiques et sexuelles, des individu-e-s ».

En savoir plus.



Le bulletin Solidaires et égales



